



# Réseau International POCLANDE

## Populations, Cultures, Langues et développement

### Charte du coordinateur et du référent du réseau POCLANDE

#### 1. Principes généraux

- 1.1 Le référent est le représentant pays du réseau POCLANDE. À ce titre, il est l'interlocuteur de l'administration, des institutions, de toute organisation locale et la courroie de transmission entre les acteurs locaux et les entités de niveau supérieur.  
Sa sphère d'activité est limitée au pays dont il est le référent.
- 1.2 Le référent est choisi sur la base de ses compétences scientifiques.
- 1.3 Le référent travaille de concert avec le coordinateur de sa région et le coordinateur général auxquels il transmet tous les projets cités en 2.3 en vue de leur publication et diffusion sur la plate-forme du réseau.
- 1.4 Le coordinateur régional et le référent sont invités à prendre des initiatives susceptibles de dynamiser le réseau. À ce titre, ils pourront impulser des actions, proposer des idées pour le fonctionnement harmonieux et productif du réseau Poclande.
- 1.5 Les rapports hiérarchiques n'existant pas au sein du réseau Poclande, le référent ou le coordinateur, qu'il soit général, régional ou local, s'oblige à un devoir de courtoisie et de disponibilité vis-à-vis des adhérents de sa zone.

#### 2. Missions

- 2.1 Le référent a une mission de représentation et de coordination des activités du réseau POCLANDE dans sa sphère d'intervention.
- 2.2 Le référent est, dans son pays/sa région, le principal interlocuteur des (futurs) adhérents du POCLANDE. Il lui incombe de leur expliquer la vision, les objectifs du réseau et de veiller à leur intégration et à leur participation effective à la vie du réseau.
- 2.3 Le référent coordonne harmonieusement les projets des membres (projets de recherche, appels à contribution d'ouvrages collectifs, appels à communication, organisation de colloques...) tout en veillant à en valoriser de



# Réseau International POCLANDE

## Populations, Cultures, Langues et développement

façon nominative les initiateurs qui conserveront ainsi la paternité de leurs projets sous l'égide du Poclande.

- 2.4 Le référent tient à jour le répertoire pays et veille à la circulation des informations auprès des membres de son pays/sa région.
- 2.6 Les coordinateurs et référents s'abstiendront de solliciter financièrement, au nom du Réseau Poclande, les membres de leur zone.
- 2.7 Les contours des responsabilités des référents sont susceptibles de modification, si nécessaire.

### 3. Désignation et Démission

- 3.1. Le référent est désigné conjointement par le coordinateur régional et le coordinateur général.
- 3.2 Tout membre peut se proposer comme référent du réseau pour son pays, à condition que ce pays compte au moins cinq membres. Il transmet sa demande au coordinateur régional.
- 3.3 Tout membre peut se proposer comme référent régional du réseau, à condition que sa région compte au moins cinq pays représentés. Il transmet sa demande au coordinateur général.
- 3.4 Le coordinateur général, après consultation des coordinateurs régionaux, peut proposer, pour toute région non pourvue de coordinateur, un référent qui assurera la mission de coordinateur régional dans sa région géographique si celle-ci compte au moins cinq pays représentés au sein du réseau Poclande.
- 3.5 Le coordinateur général, en concertation avec le coordinateur régional, peut proposer, pour tout pays non pourvu de référent, un-e candidat-e qui assurera la mission de référent dans son pays, si celui-ci compte au moins cinq membres au sein du réseau Poclande.
- 3.6 Le référent met fin à sa mission sur simple demande écrite de sa part adressée aux coordinateurs régional et général. Un autre membre est désigné pour le remplacer.

Le référent sur le départ transfère alors tous les dossiers et contacts du réseau à son successeur.



## **Réseau International POCLANDE**

**Populations, Cultures, Langues et développement**

**3.7** Le référent qui ne s'astreint pas aux principes généraux du réseau Poclande et qui, d'une manière ou d'une autre, pose des actes susceptibles de ternir l'image du réseau et de ses membres sera révoqué et radié de l'organisation.